

Entrée en service des bornes interactives

Depuis lundi, six bureaux municipaux de proximité sont équipés de bornes qui permettent d'aller sur le site de la ville et de commander des actes d'état civil

► Les bureaux municipaux de proximité (au nombre de 26 dans Marseille, dont un itinérant) ont pour objet de délivrer des actes d'état civil, des cartes d'identité, des passeports, etc. Par ailleurs, certains, en fonction des populations alentour, ont développé des missions propres.

C'est ainsi que depuis lundi, six de ces bureaux (ceux de Louvain, Saint-Marcel, Saint-Julien, Saint-Antoine, Belle-de-Mai et Mazenod) sont équipés de bornes interactives. Une septième sera implantée à la fin de l'année au futur bureau de Bonneveine.

De couleur bleu marine et équipées d'un écran large, elles permettent aux usagers de se connecter au site Internet de la ville. On peut, d'un simple clic, effectuer une réservation à l'opéra ou consulter le plan de Marseille.

Mais si ces bornes ont été installées là, c'est bien entendu dans le but de faciliter la vie des administrés avant tout dans le domaine de l'état civil.

"On peut, expliquait hier l'adjoint à l'état civil Daniel Sperling, lors d'une démonstration effectuée dans le bureau municipal de proximité de Mazenod, commander n'importe quel acte — naissance, mariage, décès...

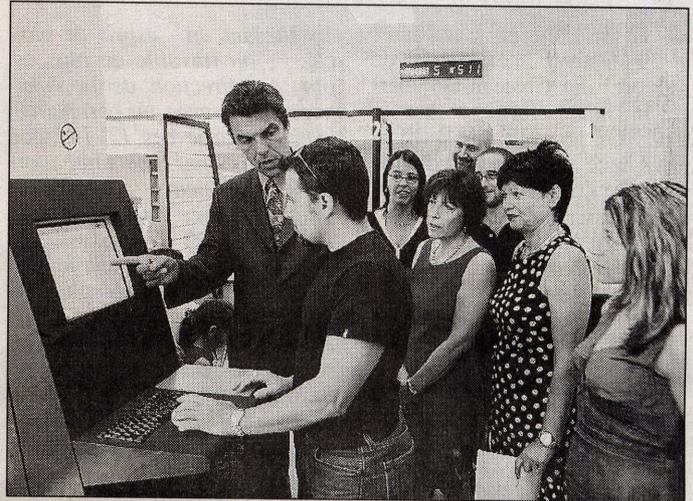
Il suffit de remplir la grille sur l'écran, de valider, et on reçoit le document chez soi dans les 48 heures". Cette opération, précise-t-il, s'est déroulée en étroite collaboration avec Laurence Eymieu, adjointe à Allo-Mairie et à Internet.

Le choix de l'implantation des bornes a été fait selon deux critères : la volonté d'une répartition à peu près équitable sur le territoire marseillais et l'espace

disponible dans les bureaux municipaux de proximité.

Daniel Sperling avoue ignorer combien de connexions sont attendues : "Nous partons de rien. Il faudra attendre quelques mois pour savoir si les Marseillais ont adopté ce nouveau service". A noter qu'un "correspondant technique de site" est à la disposition des usagers pour les aider à manipuler la borne.

En tout cas, selon l'adjoint, cette mesure s'inscrit dans le droit fil de la ligne de conduite qu'il s'est fixé en tant qu'élu : "Partir des besoins des citoyens et regarder de quelle façon on peut y répondre, en privilégiant la proximité, la concertation, la simplicité et la rapidité".



Daniel Sperling, adjoint à l'état civil, a présenté la nouvelle borne aux usagers.

Photo Serge ASSIER